

AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le 12 avril 2021 le **Règlement numéro 2008-05-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05** afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé. Voici en résumé les modifications aux différents règlements en concordance avec les outils de planification de la MRC :

- Mise à jour des territoires d'intérêt;
- Modification des limites du périmètre d'urbanisation dans la portion ouest;
- Ajout de nouvelles orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre en lien avec la planification des transports;
- Modification du plan des affectations du sol pour donner suite aux nouvelles limites du périmètre d'urbanisation;
- Modification des annexes cartographiques pour tenir compte de la modification au périmètre d'urbanisation.

Le conseil municipal a également adopté lors de la même séance les règlements suivants :

- **Règlement numéro 2008-07-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07** afin d'ajouter une précision pour le calcul de la superficie des lots riverains ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- **Règlement numéro 2008-09-3 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09** afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- **Règlement numéro 2008-11-6 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11** afin de permettre la transmission électronique des documents requis lors d'une demande de permis et de certificat, de modifier certains documents requis lors d'une demande de permis et de certificat et d'ajuster certains tarifs relatifs à l'émission d'une demande de permis et de certificat;

Ces règlements ont reçu les certificats de conformité de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de la Matanie, le 20 mai 2021 et ils sont entrés en vigueur à cette même date. Ces règlements sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité <http://municipalite.baiedessables.ca/> où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Baie-des-Sables (Québec), ce 26 mai 2021.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier